

Bien utiliser un répulsif cutané

→ Les répulsifs constituent une mesure de protection chimique complémentaire contre les piqûres par rapport aux mesures comportementales et environnementales qu'il faut privilégier : tenue vestimentaire, utilisation de moustiquaire, et entretien péri-domiciliaire contre les gîtes larvaires.

→ Ils ne doivent pas être appliqués ou pulvérisés directement sur le visage, mais d'abord sur les mains, puis être étalés. Lavez-vous bien les mains après application.

→ Vigilance : Ces produits ne doivent pas être ingérés (attention aux enfants), ni appliqués sur les muqueuses ou sur des lésions cutanées.

→ Renouveler l'application après la baignade ou après la pratique d'un sport intensif.

→ L'application de la crème solaire doit se faire 20 minutes avant l'application du répulsif.

→ Femmes enceintes ou allaitantes :

- Limiter les périodes d'exposition aux moustiques et privilégier les moyens physiques de protection (sieste ou allaitement sous moustiquaire...).
- Sous certaines conditions, certains répulsifs peuvent être utilisés. Penser à se laver les mains après application (avant la mise au sein notamment).

→ Préférez chez les bébés les moustiquaires de berceau et les vêtements couvrants (si possible imprégnés), plutôt que les répulsifs cutanés.

A savoir

→ L'excipient associé aux molécules répulsives DEET ou IR3535 peut altérer les lentilles de contact et les fibres plastiques (Montures de lunettes, bracelets...)

En région PACA : vigilance particulière vis-à-vis du moustique tigre !



Ce moustique (*Aedes albopictus*) est petit (4mm) d'aspect général noir, avec des articulations blanches. Il présente la particularité de piquer le jour. Il est installé dans la région depuis 2004.

Il peut transmettre des maladies sévères comme la dengue ou le chikungunya.

Pour votre confort et votre santé, il est recommandé de vous protéger de la piqûre de ce moustique.

Où trouver plus d'informations ?

<http://www.albopictus13.org>

<http://albopictus06.org>

<http://www.ars.paca.sante.fr>

<http://inpes.sante.fr>

Protection anti-moustiques



Quelques rappels et conseils



*Références :

- BEH-Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire, recommandations sanitaires pour les voyageurs, 2012, InVS. 20-21. 29 Mai 2012.
- Protection personnelle anti-vectorielle ou protection contre les insectes piqueurs et les tiques (SMV et SFP).
- Guide relatif aux modalités de mise en œuvre du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue, Ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Les bonnes pratiques en 7 points

1/ Éliminez les points où l'eau peut stagner pour empêcher les gîtes larvaires : un moyen efficace, gratuit et écologique

Rentrer, vider ou retourner le matériel de jardin et les jouets, entretenez les gouttières, raisonnez l'arrosage ...



2/Couvrez-vous avec des vêtements amples de couleur claire

3/Imprégnez les tissus et les vêtements avec des insecticides destinés à cet usage (« imprégnation tissu »)

Ces produits peuvent être utilisés pour les moustiquaires (deltaméthrine), les vêtements (perméthrine)... Attention à bien suivre leurs recommandations d'utilisation.

4/Installez des moustiquaires aux ouvertures des maisons, au-dessus des lits et des berceaux

5/Protégez-vous à l'intérieur de la maison avec des insecticides

Diffuseurs électriques en plaquette ou en liquide ou sprays aérosols en utilisation ponctuelle (attention aux enfants asthmatiques).

6/Protégez-vous en milieu extérieur par des insecticides

Serpentins fumigènes par exemple.

Attention ! Il ne faut les utiliser qu'en extérieur !

En dehors d'un contexte épidémique de lutte contre les moustiques vecteurs de maladies, le recours à des moyens de protection autres que les serpentins fumigènes doit être préféré, notamment chez les enfants, les personnes âgées, les asthmatiques et autres personnes souffrant de troubles respiratoires chez qui l'utilisation de ces produits est déconseillée (on préférera la protection par les moustiquaires, vêtements clairs et amples...)

7/Protégez votre peau avec des répulsifs cutanés adaptés

→ A chacun son répulsif : lisez bien la composition afin de s'assurer que le produit vous correspond. De plus, certaines concentrations ne doivent pas être dépassées pour certains profils d'utilisateurs (bébés, femmes enceintes...). **Demandez conseil à votre pharmacien.**

→ Les répulsifs sont composés d'une **substance active qui éloigne les insectes sans les tuer**, contrairement aux insecticides.

→ Il est fortement recommandé d'utiliser **uniquement** ceux dont les substances actives font l'objet d'une évaluation d'efficacité et d'innocuité dans le cadre de la directive européenne biocide 98/8/CE, à savoir : Le **DEET** (N,N-diéthyl-m-toluamide), l'**IR3535**, la picaridine, le **PMDRBO** ou **citriodiol** (cis et trans p-menthane 3,8-diol)

Les mesures d'appoint

→ Il est possible d'utiliser en complément, les méthodes insecticides suivantes : insecticide à diffusion continue sous forme de plaquette chauffante (prise électrique) ou sous forme liquide (diffuseur électrique) pour l'intérieur, climatisation ou ventilation.

Aromathérapie

→ En raison de leur durée d'efficacité trop brève et des risques d'allergie ou de photosensibilisation, **il n'est pas recommandé d'utiliser les huiles essentielles comme moyen de protection contre les moustiques vecteurs de maladies.**

Les mesures à efficacité non démontrée

→ **Ne pas utiliser des méthodes dont l'efficacité n'est pas démontrée en tant que moyen de protection anti-vectorielle** : appareils sonores à ultrasons, bracelets anti-insectes, vitamine B1, homéopathie, raquettes électriques, rubans, papiers et autocollants gluants sans insecticides...